



**Régularisations automatiques
de cotisations individuelles**

**Régularisations automatiques
de
cotisations individuelles**



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Cette procédure annule et remplace la procédure 3C190 « Régularisation de cotisation mutuelle » qui vous a été envoyée précédemment. Dans la précédente procédure nous avions abordé la régularisation de manière totalement manuelle en passant par la création de rubriques par vos soins.

Depuis la version 2.20 de votre logiciel de paie, Sage a intégré une nouvelle fonctionnalité permettant de procéder à une régularisation de cotisation sur un salarié avec un impact direct sur la DSN et ce de manière très automatique. Nous allons vous montrer pas à pas comment effectuer 3 types de régularisations.

Nous aborderons tout d'abord l'oubli, puis la persistance d'une cotisation mutuelle sur un salarié donné puis, nous regarderons comment passer une régularisation sur une erreur de taux tel que le taux « Accident du travail ». Nous terminerons sur une régularisation de base de cotisation de prévoyance.

1. Rajouter rétroactivement une cotisation de mutuelle oubliée	3
2. Supprimer rétroactivement une cotisation de mutuelle.....	8
3. Correction d'une erreur de taux AT sur un salarié donné	10
4. Régularisation d'une base de cotisation de prévoyance	12
5. Faut-il préférer une régularisation par mode « Différentiel » ou par mode « Annule et remplace » ?	13

Note : Attention cette procédure ne traite pas des régularisations de masse. La procédure suivante vous impose de passer sur chaque bulletin salarié pour effectuer la modification.

Régularisations automatiques de cotisations individuelles

1. Rajouter rétroactivement une cotisation de mutuelle oubliée

Dans cette situation nous sommes au mois de décembre 2019 et nous supposons que notre salarié aurait dû être prélevé de la mutuelle en octobre et en novembre. Nous devons donc régulariser 2 mois de prélèvement de cotisations mutuelle qui ont été oubliés.

Pour effectuer ce travail, nous nous rendons dans le bulletin en cours de notre salarié, son bulletin de décembre.

Nous nous assurons tout d'abord que la rubrique de mutuelle apparaît bien sur le mois de décembre dans l'onglet « Bulletin calculé » (1).

Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.	Mor
79000	Cotisation Solidarité		3460,75	0,000		0,00	0,1	
40000	Assurance Chômage		3460,75	2,400		83,06	4,0	
40300	Chômage - Réduction salariale		3460,75	-2,400		-83,06	0,0	
42000	AGS		3460,75	0,000		0,00	0,1	
46100	Retraite T1		3460,75	3,150		109,01	4,1	
46250	CEG T1		3460,75	0,860		29,76	1,4	
50000	Prévoyances employés TA		3460,75	0,270		9,34	0,4	
52000	Mutuelle employés	2	3377,00	0,900		30,39	1,1	
54000	Financement organisme syndical		3460,75	0,000		0,00	0,0	
55000	Participation construction		3460,75	0,000		0,00	0,4	

Etant sur maintenant que le mois en cours (décembre) est correct (2), nous allons maintenant nous occuper de réguler les 2 mois manquants : novembre et décembre.

Pour cela, cliquez droite sur la rubrique de mutuelle, ici la rubrique N°52000 (2). Dans le menu contextuel qui s'ouvre, choisissez l'entrée « Régularisations ».

- Couper
- Copier
- Coller
- Calculette Sage
- Activer une rubrique
- Modifier une rubrique
- Désactiver une rubrique
- Commentaire
- Assistant de préparation des bulletins
- Détail des valeurs
- Calcul du bulletin
- Calcul à l'envers
- Edition du bulletin
- Valider le bulletin
- Régularisations 3

Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Le formulaire de régularisation apparaît. Voici sa signification :

(1) Ici vous allez choisir le type de régularisation. Dans le mode « Différentiel », vous procédez à une régularisation en 1 seule rubrique qui contiendra l'information à ajouter ou à soustraire à la rubrique erronée le ou les mois précédents.

Dans le mode « Annule et remplace », vous procédez à une régularisation par mode différentiel. Dans ce cas, une rubrique annulant la rubrique erronée sera générée et une rubrique contenant les nouveaux montants sera ajoutée. Dans ce mode vous verrez apparaître 2 rubriques de régularisation.

(2) Vous devez ensuite choisir le mode de calcul si vous optez pour une régularisation automatique. Une régularisation automatique ne peut porter que sur des erreurs de taux. Vous avez par exemple reçu un taux de mutuelle avec 2 mois de retard. N'utilisez ce bloc que si vous avez mis à jour la rubrique de mutuelle actuelle avec les bons taux en vigueur sinon le calcul automatique ne se fera pas correctement.

(3) Vous pouvez garder totalement la main sur la régularisation en renseignant le bloc manuel. Vous pourrez indiquer quel est le différentiel de base, taux salarial ou patronal si vous avez choisi le mode « différentiel » ou encore la nouvelle base et/ou les nouveaux taux si vous avez optez pour une régularisation de type « Annule et remplace ».

(4) Vous pourrez indiquer le ou les mois concernés par la régularisation en n'oubliant pas de valider sur le bouton « + » (5) pour sélectionner le ou les mois à rectifier. Le bouton « - » vous permet de désélectionner un mois pris par erreur.

(6) Vous indiquerez si vous souhaitez ou pas effectuer la régularisation en simple simulation et indiquer si vous souhaitez obtenir un rapport détaillant la régularisation (ce que nous vous conseillons).

(7) Vous pouvez demander la présentation d'un bulletin détaillé pour vérifier la présence et contrôler les montants de votre régularisation.

(8) vous terminerez le travail par le bouton « OK » pour impacter le bulletin final de votre régularisation.

Reprendons maintenant notre exemple. Nous devons donc rajouter 2 mois de mutuelle à notre salarié pour les mois d'octobre et de novembre, oubliés.

Voilà à quoi ressemblera notre fenêtre de régularisation.

(1) Nous options pour une régularisation différentielle puisqu'il n'y a rien à annuler étant donné que la mutuelle a été oubliée.

(2) Nous sélectionnons au moyen du bouton « + », les mois d'octobre et de novembre 2019.

(3) Nous ne choisissons pas le mode automatique puisqu'il ne s'agit pas d'une régularisation de taux. Nous sélectionnons « Assiette/base » et indiquons le montant de la base de mutuelle (ici le plafond).

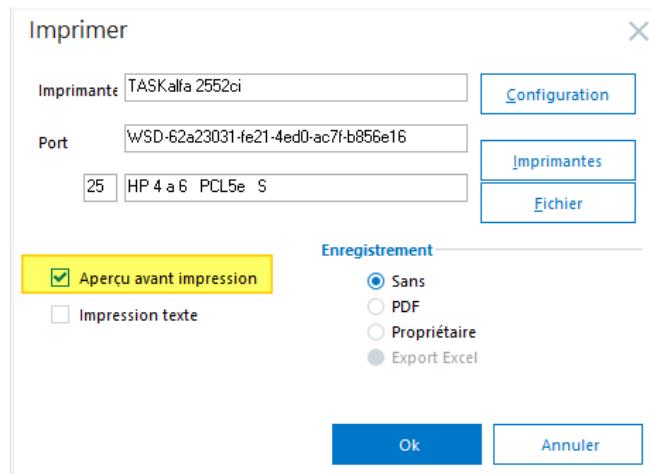
(4) nous demandons un rapport sans simulation et validons sur le bouton « OK ».

The screenshot shows the 'Régularisations - Rubrique 52000 - Mutuelle employés' dialog box. It includes sections for 'Mode de régularisation' (with 'Différentiel' selected), 'Automatique' (checkboxes for 'Taux salarial' and 'Taux patronal'), 'Manuelle' (checkboxes for 'Assiette / base', 'Taux salarial *', 'Taux patronal *', 'Montant salarial', and 'Montant patronal'), and a note about entering expected values for regularization months. There are buttons for 'Rapport' (selected), 'Simulation', 'Ok' (highlighted with a red circle), 'Annuler', and 'Bulletin de contrôle'. A date selection calendar on the right lists months from November 2018 to December 2018, with October and November 2019 highlighted. Numbered circles (1-8) point to specific UI elements: 1. Mode de régularisation radio button; 2. Automatique checkbox; 3. Manuelle checkbox; 4. Date selection calendar header; 5. Date selection calendar buttons; 6. Rapport checkbox; 7. Bulletin de contrôle button; 8. Ok button.



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Nous demandons le rapport d'exécution à l'écran en aperçu et pouvons éventuellement l'imprimer sur papier pour le conserver.



Nous obtenons le rapport suivant, qui nous indique que rétroactivement pour octobre et novembre 2019 une base sera déclarée sur la mutuelle, en rubrique 152000 et 252000 aux taux indiqués.

Date du jour : 02/03/20	Rapport de traitement	Page : 1
Heure : 10:18		
Société : Jeu d'Essai	@ Sage	V2.20
Messages		
Traitement salarié 3106 - Hervouet Anselme Traitement bulletin 31/10/2019 Activation de la rubrique 152000. Période du 01/10/2019 au 31/10/2019 Assiette / Base = 3377,00 Assiette / Base = 3377,00 Taux sal. = 0,900% Taux pat. = 1,310% Traitement bulletin 30/11/2019 Activation de la rubrique 252000. Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 Assiette / Base = 3377,00 Assiette / Base = 3377,00 Taux sal. = 0,900% Taux pat. = 1,310%		

Nous pouvons constater dans le bulletin à l'onglet « Bulletin calculé », la présence de ces 2 rubriques spécifiques dédiées aux régularisations :

Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.
42000 AGS			3460,75	0,000		0,00	0,1
46100 Retraite T1			3460,75	3,150		109,01	4,7
46250 CEG T1			3460,75	0,860		29,76	1,2
50000 Prévoyances employés TA			3460,75	0,270		9,34	0,4
52000 Mutuelle employés			3377,00	0,900		30,39	1,3
152000 REG Mutuelle employés		3377,00	0,900		30,39	1,3	
252000 REG Mutuelle employés		3377,00	0,900		30,39	1,3	
54000 Financement organisme syndical			3460,75	0,000		0,00	0,0
55000 Participation construction			3460,75	0,000		0,00	0,4
56200 Taxe d'apprentissage et CDA			3460,75	0,000		0,00	0,6
57500 Formation profess. (+10 sala.)			3460,75	0,000		0,00	1,0
58000 Taxe s/ Salaires taux normal			3607,31	0,000		0,00	4,2
58300 Taxe s/ Salaires 1er Taux maj.			658,17	0,000		0,00	4,2
58300 Taxe s/ Salaires 2nd Taux maj.			2220,21	0,000		0,00	4,2



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Si on procède à un double-clic sur chacune de ces 2 rubriques de régularisation, nous pouvons constater que la période de rattachement de celles-ci correspond bien aux 2 mois manquants :

La régularisation sur le bulletin est terminée.

Lorsque vous générerez la DSN mensuelle, vous verrez apparaître les informations comme suit dans l'onglet « Cotisations » pour ce salarié :

Période	Libellé	Montant	Identifiant technique	Numéro du contrat
Période du 01/10/2019 au 31/10/2019	Eléments de cotisation Prévoyance, ...	0.00	2	Régul d'octobre 2019
Période du 01/11/2019 au 30/11/2019	Eléments de cotisation Prévoyance, ...	0.00	2	Régul de novembre 2019
Période du 01/12/2019 au 31/12/2019	Eléments de cotisation Prévoyance, ...	0.00	2	Donnée courante de décembre 2019
	Eléments de cotisation Prévoyance, ...	0.00	1	



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Dans ce même onglet, plus bas, dans le détail des cotisations, nous aurons :

31- Période du 01/12/2019 au 31/12/2019 - Référence CT127000 - MUTUELLE					
S21.G00.79 - Composant de base assujettie					
[+]	[x]	Code	Libellé	Montant	
		18	Base forfaitaire Prévoyance	3377.00	
Détail de la cotisation pour le mois de décembre en cours					
S21.G00.81 - Cotisation individuelle					
[+]	[x]	Code	Libellé	Identifiant OPS	Assiette
		059	Cotisation individuelle Prévoyance-...		74.63
31- Période du 01/10/2019 au 31/10/2019 - Référence CT127000 - MUTUELLE					
S21.G00.79 - Composant de base assujettie					
[+]	[x]	Code	Libellé	Montant	
		18	Base forfaitaire Prévoyance	3377.00	
Détail de la régularisation pour le mois d'octobre					
S21.G00.81 - Cotisation individuelle					
[+]	[x]	Code	Libellé	Identifiant OPS	Assiette
		059	Cotisation individuelle Prévoyance-...		74.63
31- Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 - Référence CT127000 - MUTUELLE					
S21.G00.79 - Composant de base assujettie					
[+]	[x]	Code	Libellé	Montant	
		18	Base forfaitaire Prévoyance	3377.00	
Détail de la régularisation pour le mois de novembre					
S21.G00.81 - Cotisation individuelle					
[+]	[x]	Code	Libellé	Identifiant OPS	Assiette
		059	Cotisation individuelle Prévoyance-...		23.18

A ce stade la régularisation est terminée, nous pouvons regarder d'autres cas de régularisation.

2. Supprimer rétroactivement une cotisation de mutuelle

Dans cet exemple, nous devons annuler 2 mois de cotisation mutuelle prélevée à tort. Supposons que depuis octobre, notre salarié ne doit plus avoir de cotisation mutuelle.

Tout d'abord assurez-vous que sur décembre, la cotisation n'apparaît plus dans l'onglet « Bulletin calculé ».

Puis dans l'onglet « Rubriques » (1), repérez la rubrique de mutuelle, ici « 52000 ». Faites un clic droit dessus (2) et demandez comme précédemment « Régularisations ».

Remplissez le formulaire de régularisation comme suit :

(3) Mode différentiel puisque nous annulons sans remplacer.

(4) Nous mettons en négatif l'assiette ici -3377 € permettant l'annulation.

(5) Nous sélectionnons les mois d'octobre et de novembre 2019 au moyen du bouton « + ».

(6) Nous souhaitons le rapport.

(7) Nous validons par le bouton « OK ».

Nous obtenons le rapport suivant nous indiquant bien l'annulation :

Date du jour : 02/03/20	Page : 1
Heure : 10:55	Rapport de traitement
Société : Jeu d'Essai	@ Sage V2.20
Messages	
Traitement salarié 3106 - Hervouet Anselme Traitement bulletin 31/10/2019 Activation de la rubrique 152000. Période du 01/10/2019 au 31/10/2019 Assiette / Base = -3377,00 Assiette / Base = -3377,00 Taux sal. = 0,900% Taux pat. = 1,310%	
Traitement bulletin 30/11/2019 Activation de la rubrique 252000. Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 Assiette / Base = -3377,00 Assiette / Base = -3377,00 Taux sal. = 0,900% Taux pat. = 1,310%	

Il se matérialise comme suit dans le bulletin :

Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.
42000 AGS			3460,75	0,000		0,00	0,1
46100 Retraite T1			3460,75	3,150		109,01	4,1
46250 CEG T1			3460,75	0,860		29,76	1,1
50000 Prévoyances employés TA			3460,75	0,270		9,34	0,4
152000 REG Mutuelle employés		-3377,00	0,900		-30,39		1,1
252000 REG Mutuelle employés		-3377,00	0,900		-30,39		1,1
54000 Financement organisme syndical			3460,75	0,000		0,00	0,0
55000 Participation construction			3460,75	0,000		0,00	0,4
56200 Taxe d'apprentissage et CDA			3460,75	0,000		0,00	0,6
57500 Formation profess. (+10 sala.)			3460,75	0,000		0,00	1,0



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Dans la DSN nous retrouverons nos blocs comme vu précédemment :

31- Période du 01/10/2019 au 31/10/2019 - Référence CT127000 - MUTUELLE

S21.G00.79 - Composant de base assujettie

	Code	Libellé	Montant
<input type="checkbox"/>	18	Base forfaitaire Prévoyance	-3377.00

Annulation d'octobre 2019

S21.G00.81 - Cotisation individuelle

	Code	Libellé	Identifiant OPS	Assiette	Cotisation	Code INSEE
<input type="checkbox"/>	059	Cotisation individuelle Prévoyance...			-74.63	

31- Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 - Référence CT127000 - MUTUELLE

S21.G00.79 - Composant de base assujettie

	Code	Libellé	Montant
<input type="checkbox"/>	18	Base forfaitaire Prévoyance	-3377.00

Annulation de novembre 2019

S21.G00.81 - Cotisation individuelle

	Code	Libellé	Identifiant OPS	Assiette	Cotisation	Code INSEE
<input type="checkbox"/>	059	Cotisation individuelle Prévoyance...			-74.63	

A ce stade la régularisation est terminée



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

3. Correction d'une erreur de taux AT sur un salarié donné

Dans cette situation nous sommes en décembre et nous avons appliqué un taux AT erroné en novembre. Il devait être de 2% au lieu de 2,20%. Nous avons modifié le taux AT dans l'établissement et vérifié que sur le bulletin de décembre le taux a bien été répercuté :

Bulletin du salarié - 3106 Hervouet Anselme								
Rubriques		Assistant	Régul PAS	Calcul	Aperçu	Rubriques imprimerables non nulles		
Rubriques		Détail des valeurs	Egalité F/H	Validation	Validier bulletin			
Rubriques		Congés / absences	Heures de travail / HS	Autres variables	Valeurs de base	Bulletin calculé		
Période du		01/12/19	au	31/12/19	Paiement le	31/12/19	par Virement	
					Date de DSN	31/12/19	Calcul constante	
Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.	Montant pat.
100	Salaire mensuel			2200,00				
10000	Prime d'ancienneté	2200,00	9,000	198,00				
10500	Prime de 13ème mois					1062,75		
	Total brut					3460,75		
21000	URSSAF Maladie Mat/Inval/Décès	3460,75	0,000		0,00	7,000	242,25	
21300	URSSAF Vieillesse déplafonnée	3460,75	0,400		13,84	1,900	65,75	
22000	URSSAF Vieillesse plafonnée	3460,75	6,900		238,79	8,550	295,89	
23100	URSSAF Alloc. Familial Réduit	3460,75	0,000		0,00	3,450	119,40	
24000	URSSAF Accident du Travail	3460,75	0,000		0,00	2,000	69,22	
26160	URSSAF FNAL en totalité	3460,75	0,000		0,00	0,500	17,30	
79000	Cotisation Solidarité	3460,75	0,000		0,00	0,300	10,38	
40000	Assurance Chômage	3460,75	2,400		83,06	4,050	140,16	

La procédure de régularisation sera réalisée sur la rubrique 24000 selon le même procédé que précédemment mais nous allons agir par différentiel pour annuler le taux à 2,20% pour le remplacer par le taux à 2,00%.

Voici notre formulaire de régularisation :

(1) Nous demandons une régularisation « Annule et remplace ».

(2) Nous indiquons qu'il y a une erreur de taux patronal et que nous souhaitons un calcul automatique sur la valeur du taux entre novembre et décembre.

(3) Nous n'indiquons aucune base et aucun taux car le logiciel va se débrouiller tout seul.

(4) Nous indiquons le mois de l'erreur au moyen du bouton « + ».

(5) Nous demandons un rapport d'exécution.

(6) Nous validons la régularisation par le bouton « OK ».

Attention, si vous ne passez pas par le mode automatique mais par le mode manuel, vous devrez saisir dans la partie (3) le bon montant du taux patronal AT qui aurait dû être pratiqué en novembre 2019 pour notre exemple.



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Voici notre rapport de régularisation. Il nous indique qu'il annulera la rubrique de taux AT de novembre par la rubrique 124000 (-2071,00 € de base) et taux à 2,20% (il n'apparaît pas dans le rapport), puis qu'il passera, daté en novembre, la rubrique 224000 au taux de 2,00% pour +2071 € de base.

Date du jour :	02/03/20	Page :	1
Heure	11:06	Rapport de traitement	
Société	Jeu d'Essai	© Sage	V2.20
Messages			
Traitement salarié 3106 - Hervouet Anselme Traitement bulletin 30/11/2019 Activation de la rubrique 124000. Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 Assiette / Base = -2071,00 Assiette / Base = -2071,00 Activation de la rubrique 224000. Période du 01/11/2019 au 30/11/2019 Taux sal. = 0,00% Taux pat. = 2,00%			

Nous constatons que le travail a été correctement réalisé dans le bulletin :

Bulletin du salarié - 3106 Hervouet Anselme								
Rubriques		Assistant	Régul PAS	Calcul	Aperçu	Rubriques imprimerables non nulles		
Rubriques		Congés / absences	Heures de travail / HS	Autres variables	Valeurs de base	Bulletin calculé		
Période du		01/12/19	au	31/12/19	Paiement le	31/12/19	par Virement	Date de DSN 31/12/19 Calcul constante
Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.	Montant pat.
	Total brut					3460,75		
21000	URSSAF Maladie Mat Invalidité Décès	3460,75	0,000		0,00	7,000	242,25	
21300	URSSAF Vieillesse déplafonnée	3460,75	0,400		13,84	1,900	65,75	
22000	URSSAF Vieillesse plafonnée	3460,75	6,900		238,79	8,550	295,89	
23100	URSSAF Alloc. Familial Réduit	3460,75	0,000		0,00	3,450	119,40	
24000	URSSAF Accident du Travail	3460,75	0,000		0,00	2,000	69,22	
124000	REG URSSAF Accident du Travail	-2071,00	0,000		0,00	2,200	-45,56	
224000	REG URSSAF Accident du Travail	2071,00	0,000		0,00	2,000	41,42	
26160	URSSAF FNAL en totalité	3460,75	0,000		0,00	0,500	17,30	

Dans la DSN, comme il s'agit d'une cotisation URSSAF qui n'est pas transmise en détail dans l'onglet « Cotisations », nous matérialiserons le changement dans la déclaration URSSAF uniquement, comme suit :

Cotisations URSSAF												
Etablissement :	1-Jeu d'Essai											
Siret :	99500243300010											
URSSAF												
Siret : 78861779300013												
Bordereaux des cotisations												
Période du 01/11/2019 au 30/11/2019												
Code et libellé cotisation	Code INSEE	Qualifiant	Assiette	Taux	Réduction	Montant						
100 - RG CAS GENERAL	920	2071,00	2,00			41,00						
100 - RG CAS GENERAL	920	-2071,00	2,20			-46,00						
Montant total des cotisations (S21.G00.22.005) - SIRET 99500243300010, du 01/11/2019 au 30/11/2019						-5,00						
Période du 01/12/2019 au 31/12/2019												
Code et libellé cotisation	Code INSEE	Qualifiant	Assiette	Taux	Réduction	Montant						
027 - CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	920	3461,00				1,00						
100 - RG CAS GENERAL	920	3461,00	2,00			521,00						
100 - RG CAS GENERAL	921	3461,00				535,00						
236 - FNAL TOTALITE	920	3461,00				17,00						
260 - CSG CRDS REGIME GENERAL	920	3414,00				331,00						
479 - FORFAIT SOCIAL 8%	920	14,00				1,00						
772 - CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE U2	920	3461,00				140,00						
801 - RÉGUL. REDUCTION GÉNÉRALE	921	346,00				346,00						
937 - COTISATIONS AGS CAS GENERAL U2	920	3461,00				5,00						
Montant total des cotisations (S21.G00.22.005) - SIRET 99500243300010, du 01/12/2019 au 31/12/2019						1897,00						
Montant total de la déclaration						1892,00						

Bien évidemment, si la cotisation à réguler était en temps normal renseigné en détail dans l'onglet « Cotisations », la régularisation serait apparue correctement détaillée comme nous l'avons vu pour la mutuelle.

4. Régularisation d'une base de cotisation de prévoyance

Dans ce dernier exemple nous supposons que la base de cotisation prévoyance de novembre a été faussement déclarée. Elle était trop forte de 100 €.

La procédure de régularisation suit le même processus que les cas abordés précédemment. Voici à quoi doit ressembler votre formulaire de régularisation en mode « Différentiel » :

Régularisations - Rubrique 50000 - Prévoyances employé...

Mode de régularisation

Différentiel Annule et remplace

Automatique

Taux salarial
 Taux patronal

Manuelle

Assiette / base
 Taux salarial *
 Taux patronal *
 Montant salarial
 Montant patronal

* Saisie de la valeur attendue pour les mois à régulariser

Rapport Simulation

Dates

*	30/11/19
	31/10/19
	30/09/19
	31/08/19
	31/07/19
	30/06/19
	31/05/19
	30/04/19
	31/03/19
	28/02/19
	31/01/19
	31/12/18

Ok **Annuler** **Bulletin de contrôle** **+** **-**

Voici à quoi ressemblera votre bulletin :

Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.
42000 AGS			3460,75	0,000		0,00	0,1
46100 Retraite T1			3460,75	3,150		109,01	4,1
46250 CEG T1			3460,75	0,860		29,76	1,1
50000 Prévoyances employés TA			3460,75	0,270		9,34	0,4
150000 REG Prévoyances employés TA		-100,00	0,270		-0,27	0,4	
54000 Financement organisme syndical			3460,75	0,000		0,00	0,0
55000 Participation construction			3460,75	0,000		0,00	0,4
56200 Taxe d'apprentissage et CDA			3460,75	0,000		0,00	0,6
57500 Formation profess. (+10 sala.)			3460,75	0,000		0,00	1,0
58000 Taxe s/ Salaires taux normal			3474,19	0,000		0,00	4,2
58300 Taxe s/ Salaires 1er Taux maj.		658,17	0,000		0,00	4,2	
58500 Taxe s/ Salaires 2ème Tx maj.		2155,69	0,000		0,00	9,3	
59000 URSSAF Taxe transport			3460,75	0,000		0,00	2,8



Régularisations automatiques de cotisations individuelles

Vous avez également la possibilité de procéder par un mode « Annule et remplace » comme suit :

Régularisations - Rubrique 50000 - Prévoyances employé...

Mode de régularisation

Différentiel Annule et remplace

Automatique

Taux salarial
 Taux patronal

Manuelle

<input checked="" type="checkbox"/> Assiette / base	2 460,75
<input type="checkbox"/> Taux salarial *	0,00
<input type="checkbox"/> Taux patronal *	0,00
<input type="checkbox"/> Montant salarial	0,00
<input type="checkbox"/> Montant patronal	0,00

* Saisie de la valeur attendue pour les mois à régulariser

Rapport Simulation

Ok Annuler Bulletin de contrôle + -

Dates

- 30/11/19
- 31/10/19
- 30/09/19
- 31/08/19
- 31/07/19
- 30/06/19
- 31/05/19
- 30/04/19
- 31/03/19
- 28/02/19
- 31/01/19
- 31/12/18

Nous avons saisi la nouvelle base à obtenir en termes de régularisation et non le différentiel. Le BS devient :

Code	Rubrique	Nombre	Base	Taux salarial	Gain	Retenue	Taux pat.
42000 AGS			3460,75	0,000		0,00	0,
46100 Retraite T1			3460,75	3,150		109,01	4,
46250 CEG T1			3460,75	0,860		29,76	1,
50000 Prévoyances employés TA			3460,75	0,270		9,34	0,
150000 REG Prévoyances employés TA		-2071,00	0,270			-5,59	0,
250000 REG Prévoyances employés TA		2171,00	0,270			5,86	0,
54000 Financement organisme syndical			3460,75	0,000		0,00	0,
55000 Participation construction			3460,75	0,000		0,00	0,
56200 Taxe d'apprentissage et CDA			3460,75	0,000		0,00	0,
57500 Formation profess. (+10 sala.)			3460,75	0,000		0,00	1,
58000 Taxe s/ Salaires taux normal			3474,99	0,000		0,00	4,
58300 Taxe s/ Salaires 1er Taux maj.		658,17	0,000			0,00	4,
58500 Taxe s/ Salaires 2ème Tx maj.		2156,49	0,000			0,00	9,

Bien évidemment, la DSN héritera de la régularisation dans l'onglet « Cotisations » du salarié, comme nous l'avons vu dans les autres cas de figures.

5. Faut-il préférer une régularisation par mode « Différentiel » ou par mode « Annule et remplace » ?

De manière générale, nous vous recommandons de mettre en place les régularisations en mode « Annule et remplace » si vous signifiez une baisse ou une hausse de taux de taux ou de base de cotisation. C'est impératif notamment pour l'URSSAF. En outre, cette méthode permet de conserver une trace précise des taux ou bases entre la situation avant et après le constat de l'erreur.

Nous vous recommandons le mode « Différentiel » pour signifier des écarts qui porteraient sur l'absence ou l'oubli de cotisations les mois où les erreurs sont constatées, par exemple oubli de la cotisation mutuelle ou encore présence de celle-ci alors que le salarié n'a pas adhéré.